

# Pour une histoire des salaires de femmes

## L'historiographie entre mots et chiffres

Anne-Dolorès Marcelis

L'historien qui s'attaque à l'histoire des salaires espère d'abord trouver son compte dans un relevé des salaires par années, par secteurs ou par professions<sup>1</sup>. Mais il se rendra vite compte que ces listes de chiffres ne suffisent pas, et que, si l'on a l'impression de tenir en main l'objet de sa quête, le résultat est décevant. D'abord parce que ces listes sont établies à partir de critères différents (salaire horaire, mensuel, brut, net, semi-net, base....), ce qui les rend difficilement comparables. D'autre part, parce que ces chiffres, pour faire sens, doivent être remis dans leur contexte. Contexte social, économique, national, mais aussi personnel et subjectif : comment ces salaires sont-ils perçus et utilisés; quels sont les rapports entre les femmes et leurs salaires ?

Le salaire apparaît comme un élément à la croisée des champs politiques, sociaux, économiques, familiaux et privés. La notion de salaire ou de revenu professionnel est par ailleurs très complexe, et la mécanique salariale belge est reconnue pour être l'une des plus compliquées au monde. Le salaire qui, à l'origine, a pu apparaître comme le résultat d'un calcul coût-productivité<sup>2</sup>, «s'institutionnalise» - pour reprendre les classifications établies par les économistes. Ceux-ci distinguent deux approches dans les théories sur la formation des salaires : l'approche concurrentielle, où les salaires évoluent selon le jeu de l'offre et de la demande ; et l'approche institutionnelle, où les salaires dépendent davantage du rôle des institutions, des conventions sociales et des normes de comportement. La personnalisation du salaire, c'est-à-dire le fait de lier le salaire aux besoins des travailleurs et non plus uniquement à la conjoncture économique, témoigne de cette progressive institutionnalisation. À partir de 1945, des barèmes salariaux (pour les ouvriers et les employés) sont fixés par les conventions collectives de travail (CCT)<sup>3</sup>. La reconnaissance du droit du travailleur à un revenu est à la base du système de la Sécurité sociale. Aujourd'hui, 25% des revenus des ménages belges sont constitués par la redistribution de l'Etat social.

Les salaires féminins répondent encore à une autre logique que celle des salaires masculins. Preuve en est que les salaires des femmes ont toujours été plus bas. «Parmi toutes les inégalités hommes-femmes, c'est celle des salaires qui me révolte le plus» confessait récemment une permanente syndicale de la CSC, ayant longtemps œuvré à l'égalisation en ce domaine. Aujourd'hui, les salaires féminins restent inférieurs de 15 à 25% à ceux des hommes - selon les secteurs et les façons de compter<sup>4</sup>. Si d'aucuns

1. On trouve ces relevés de salaires auprès du Ministère de l'Emploi et du Travail ; de l'ancien Institut National de Statistiques (intégré maintenant au SPF Économie, PME, Classes moyennes) ; de la Banque Nationale. Les publications syndicales fournissent également régulièrement des indications sur l'évolution des salaires. Nous n'avons pu, dans le cadre de ce travail, entamer des dépouillements exhaustifs ou même partiels de ces différentes sources. Comme nous le verrons plus tard, nous avons opté pour des approches monographiques contextualisées.

2. C'est le cas pour le salaire ouvrier, calculé à l'heure sur base de sa productivité mais cela est déjà plus difficile à opérer pour le travail d'un employé payé au mois.

3. Les CCT sont des accords conclus entre les organisations syndicales et les employeurs ou les organisations d'employeurs, soit au niveau de l'entreprise, soit au niveau du secteur d'activité (une trentaine de commissions paritaires par secteur en Belgique).

4. Les principales sources pour le calcul des salaires sont : les statistiques fédérales (en Belgique, on dispose de l'enquête annuelle sur la structure et la répartition des salaires de la DGSIE) ; les données de l'ONSS ; les enquêtes européennes ; les enquêtes à l'initiative d'institutions, telles les syndicats. Calculer l'écart sur les salaires bruts ou nets ? Le salaire net est fluctuant : il dépend de la situation familiale et de l'impôt sur les revenus. L'écart est plus faible sur les salaires nets que sur les salaires bruts, les gros salaires étant davantage taxés et essentiellement masculins. Calculer l'écart en salaires horaires ou en salaires mensuels ? L'écart salarial entre hommes et femmes est moins manifeste quand on se base sur les salaires horaires, les femmes prenant en moyenne moins d'heures que les hommes, même si elles travaillent à temps plein. Le calcul horaire permet toutefois de synthétiser les données des temps pleins et des temps partiels.

considèrent l'émancipation de la femme comme chose acquise, les inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi persistent. Les femmes constituent toujours une main d'œuvre «à part du salariat», dont les logiques d'embauche ne se basent pas sur les mêmes critères que les hommes. Le travail des femmes, plus sensible à la conjoncture socio-économique, l'est également davantage à la situation familiale. Il est bien connu que la parentalité fait baisser le nombre de femmes sur le marché du travail, mais pas celui des hommes, que du contraire. En 1998, le marché du travail est toujours marqué par de fortes disparités entre hommes et femmes :

«On notera que les femmes sont encore et toujours majoritairement écartées de l'emploi et du marché du travail tout au long de la carrière, puisqu'elles sont majoritaires en dispenses pour raisons familiales ou sociales, en interruption de carrière, exclues pour chômage de longue durée et occupées en ALE. Les hommes quant à eux, sont touchés par des mesures de retrait en fin de carrière (la prépension) ou bénéficient plus de formation professionnelle. Question : dans un tel contexte, qui des hommes ou des femmes sera le plus en situation de 'faire carrière', d'avoir une retraite confortable, un salaire convenable ... ? Notons aussi que lorsque l'initiative émane des personnes telles mêmes, comme c'est le cas de la reprise d'études, le déséquilibre est moins grand entre les sexes et il est à l'avantage des femmes...»<sup>5</sup>.

Ces constats sont accompagnés d'un tableau qui atteste des criantes inégalités : 90% des hommes (116.482) bénéficient de la prépension, contre 9,8% (12.630) des femmes ; en revanche, 2,6% des demandes de dispense pour raisons sociales et familiales (205) émanent d'hommes, contre 97,4% de femmes (7.784) ; elles sont 85,9% à demander des interruption de carrière, contre 14,1% des hommes. Les suspensions pour chômage de longue durée concernent 77,8% des femmes contre 22,2% des hommes. Enfin, elles sont 20.853 à travailler en A.L.E. (79,8%), contre 5.262 hommes (20,2%).

Jusqu'à présent, les historiens et historiennes se sont surtout centrés sur l'histoire des discours concernant le travail féminin, avec les pressions idéologiques, politiques, sociales et économiques affectant la main d'œuvre féminine. Relevons l'apport de deux défricheuses en ce domaine : Éliane Gubin<sup>6</sup> et Denise Keymolen<sup>7</sup>. Récemment encore, l'importante thèse de l'historienne Hannelore Vandebroek, publiée en 2002, a été consacrée aux discours des milieux intellectuels catholiques sur le travail des femmes entre 1945 et 1960<sup>8</sup>. À l'échelle européenne également, au sein de la collection dirigée par l'historienne Michelle Perrot sur l'histoire des femmes en Occident, ce sont les aspects de la représentation et des discours sur le travail féminin qui sont privilégiés<sup>9</sup>. Un autre axe de recherche est celui des combats féministes et syndicalistes, illustré par l'ouvrage de l'historienne Marie-Thérèse

---

5. VANHEERSWYNGHEL (Adinda), *Femmes et hommes sur le marché de l'emploi dans le Rapport sur la Politique fédérale de l'emploi 1998*, dans *L'année sociale 1998*, Institut de Sociologie de l'ULB, Bruxelles, 1999, p. 199.

6. L'intérêt s'est d'abord porté sur la réglementation du travail des femmes (dans les usines principalement) au 19<sup>e</sup> siècle : GUBIN (Éliane) et Puissant (Jean), *Le travail de nuit des femmes au 19<sup>e</sup> siècle : un débat occulté*, dans *Sextant : revue du Groupe Interdisciplinaire d'Études sur les Femmes*, 1995, t. 4., p. 11-42 ; GUBIN (Éliane), *Femme, travail, protection : le débat en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle, Spécial femmes, Vive les femmes*, s.l.n.d., p. 41-49. L'historienne a poursuivi l'étude des discours sur le travail féminin, notamment l'image de la femme au foyer : GUBIN (Éliane), PIETTE (Valérie), *Mères au travail, mère au foyer : les controverses de l'entre-deux-guerres*, et ID., *Femmes et mères au travail 1830-1914*, dans *Mères et nourrissons : de la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830-1945)*, Bruxelles, Labor, 2004, 282 p. ; GUBIN (Éliane), *Travail ou non travail? : Essai sur le travail ménager dans l'entre-deux-guerres*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 2001, t. 79, p.360-472. Elle s'est également intéressée au monde spécifique des paysannes, toujours en privilégiant l'analyse des discours : GUBIN (Éliane), *Un rempart contre le désordre : les paysannes belges au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, dans *Enquêtes rurales*, 2004, 10, p. 137-158 ; GUBIN (Éliane), *Femmes rurales en Belgique : aspects sociaux et discours idéologiques 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, *Sextant : revue du Groupe Interdisciplinaire d'Études sur les Femmes*, 1996, 5, p. 59-89. Voir également l'approche plus synthétique du travail des femmes : GUBIN (Éliane), *Le travail des femmes en Belgique : un siècle et demi d'évolution*, dans R.A.S. Revue d'Action Sociale, n° spécial : *Vies de femmes*, janvier-février 1992.

7. Denise Keymolen, *Vrouwenarbeid in België van ca. 1860 tot 1914*, Leuven, 1977, 47 p.; Annie De Decker, Nathalie Ista en Denise Keymolen, *De christelijke arbeidersvrouwenbeweging*, Leuven, Universitaire Pers, 1991, p. 317-411.

8. VANDEBROEK (HANNELORE), *HET GESLACHT VAN DE ARBEID. OPVATTINGEN OVER VROUWENARBEID IN BELGISCHE KATHOLIEKE INTELLECTUELE KRINGEN (1945-1960)*, Leuven, Universitaire Pers Leuven, 2002, 494 + XL p. En 2004, elle publie un article dans *Sophia* qui élargit la réflexion à «l'idéologie de genre en Belgique», et les positions sur la femme, la famille et le travail entre 1945 et 1970 : *Genderideologie in België. Opvattingen over vrouw, gezin en arbeid, 1945-1970*, in *Sophia*, 2004, n° 1.

9. HIGONNET (Anne), *Femmes et images. Représentations. Le travail occulté*, dans *Histoire des femmes en Occident*, t. IV : *Le XIX<sup>e</sup> siècle*, s. dir. Geneviève Fraisse et Michelle Perrot, Evreux-Rome-Paris, Plon, 1991, p. 313-326 ; Scott (Joan W.), *La travailleuse*, dans *Histoire des femmes en Occident*, t. IV : *Le XIX<sup>e</sup> siècle*, s. dir. Geneviève Fraisse et Michelle Perrot, Evreux-Rome-Paris, Plon, 1991, p. 419-444.

Coenen<sup>10</sup>. De façon différentes et parfois antagonistes, les mouvements féministes et les syndicats de femmes ont fait leur la revendication «à travail égal salaire égal». Autant les féminismes, surtout libéraux et socialistes, ont toujours milité en faveur de l'égalité de la femme et de l'homme dans le travail et les salaires, le monde syndical, s'il défend le principe de «à travail égal, salaire égal» (surtout parce que le salaire des femmes fait baisser le salaire des hommes), considère que «le salaire de l'homme devrait être suffisant pour que la femme reste au foyer». Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que la position des syndicats face au travail des femmes change. Enfin, le volet juridique de la question de l'égalité hommes-femmes constitue une part importante du débat<sup>11</sup>, et a donné lieu à une abondante littérature pour l'étude de l'égalité salariale. La *Revue du Travail* consacre une série d'articles sur les aspects concrets de l'écart salarial hommes-femmes, faisant une large part à l'aspect juridique du problème<sup>12</sup>. En Belgique, le combat de la juriste Éliane Vogel-Polsky a été déterminant en matière d'égalité salariale, et laisse également une littérature importante pour l'historien<sup>13</sup>. Enfin, la sociologie du travail a produit de nombreux travaux ; l'historien y trouvera des informations précises sur les conditions de travail et les salaires des femmes<sup>14</sup>.

Toutefois, et nous revenons à notre point de départ, nous ne disposons toujours pas de synthèse sur l'histoire des salaires féminins selon les époques, les secteurs et les catégories sociales. On peut certes trouver des informations dans les histoires générales des salaires en Belgique. Ainsi, les contributions du spécialiste en histoire économique Peter Scholliers, dont sa dernière contribution fait place à l'apport spécifique des salaires des femmes mariées dans le budget des familles ouvrières au 19<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Mais il faut généralement passer par des monographies pour glaner, ci et là, des informations précises sur les salaires. Les recherches de l'historienne Valérie Piette sur des catégories de métiers féminins sont ici à relever. Elle s'est d'abord penchée sur les domestiques<sup>16</sup>, mais s'est également tournée vers d'autres catégories de travailleuses : les infirmières<sup>17</sup>, les commerçantes<sup>18</sup> et les chefs d'entreprises<sup>19</sup>. Pour alimenter une histoire spécifique des salaires féminins, une approche qui nous semble intéressante est celle des trajectoires individuelles. Récolter la mémoire des femmes sur leurs salaires et recueillir les documents (fiches de paie, estimation de la pension par l'Office National des Pensions...) sont autant de démarches donnant des résultats des prometteurs. Nous avons par exemple analysé deux récits de femmes contemporaines approchant l'âge de la pension<sup>20</sup>. Il est intéressant de voir qu'une femme célibataire, ultra-formée et sans charge d'enfants, rencontre également des obstacles à une insertion

10. Voir sur ce sujet complexe des relations entre syndicalismes et féminines : COENEN (Marie-Thérèse), *Syndicalisme au féminin*, t. 1 : 1830-1940, Bruxelles, CARHOP, 320 p.

11. C'est l'Europe qui donnera l'impulsion à deux avancées législatives significatives pour la Belgique : la Convention Collective de Travail n°25 du 15 octobre 1975, qui a pour objet de réaliser le principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins qui figure dans l'article 119 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne. Elle est suivie de la loi belge de 1978 sur l'égalité de traitement.

12. GUBBELS (R.), *Les disparités entre rémunérations masculines et féminines*, dans *Revue du travail*, Bruxelles, 1967, mars, p. 473-496 ; JACQMAIN (J.), *L'égalité entre travailleurs masculins et féminins dans les conditions de travail en Belgique*, dans *Revue du travail*, n°4-5-6, avril-mai-juin 1990 ; DE VOS (D.), *Egalité de traitement entre hommes et femmes : un droit d'exceptions*, dans *Revue du Travail*, n°12, oct-nov-déc 1993. Voir aussi : JACQMAIN (Jean), Chargé de Cours à l'ULB, *Égalité entre travailleurs féminins et masculins*, dans *Journal des Tribunaux, Droit européen*, 2005.

13. Eliane Vogel-Polsky. *Une femme de conviction*, Bruxelles, CARHIF, 2007, 169 p. Voir aussi : VOGEL (E.), BRUNFAUT (E.), *Le droit à l'égalité des rémunérations*, dans *La revue du travail*, nov. 1968, p ; 1505-1509.

14. La sociologue française Margaret Maruani est la plus connue en matière de travail et de salaires féminins. Cf. *Travail et emploi des femmes*, Paris, 2003 ; *Mais qui a peur du travail des femmes ?*, Paris, 1985 ; avec NICOLE-DRANCOURT, Chantal, *Au labeur des dames : métiers masculins, emplois féminins*. Paris, 1989.

15. SCHOLLIERS (Peter), *Le travail des femmes mariées et le niveau de vie en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle à travers les budgets de familles ouvrières*, dans *Histoires et populations. Liber Amicorum Étienne Hélin*, Academia, Louvain-la-Neuve, 1991, p. 729-745.

16. Sa thèse de doctorat : PIETTE (Valérie), *Domestiques et servantes : des vies sous condition : essai sur le travail domestique en Belgique au 19<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2000, 521 p. ; PIETTE (Valérie), *La crise et ses remèdes : vers un statut pour la domesticité ? : Belgique 1920-1940*, dans *Sextant*, 2001, 15/16, p. 101-126.

17. PIETTE (Valérie), *Des «infirmières» avant les infirmières : le personnel soignant laïque dans les hôpitaux bruxellois au 19<sup>e</sup> siècle*, dans *Sextant*, 1994-1995, t. 3, p. 39-59

18. PIETTE (Valérie), *Trajectoires féminines : les commerçantes à Bruxelles vers 1850*, dans *Sextant*, 1996, t. 5, p. 9-46.

19. PIETTE (Valérie), *Entreprendre au féminin : l'exemple de l'Association Belge des Femmes Chefs d'Entreprises*, dans *Patrons, gens d'affaires et banquiers : hommages à Ginette Kurgan-van Hentenryk*, Bruxelles, Timperman, 2004., p. 193-214.

20. MARCÉLIS (A.-D.), *Salaires de femmes. A.A. (°1952) : femme de chambre en chiffres et en mots ; MARCÉLIS (A.-D.), Salaires de femmes. G.P. (°1950) : puéricultrice-zoologiste*. Également en ligne sur le site du Carhop.

professionnelle harmonieuse. Ces deux parcours reflètent des combats différents, mais révèlent des logiques spécifiques au travail féminin : toutes deux ont travaillé sans compter. L'une est mise à la porte (plusieurs fois) parce qu'elle se bat pour plus de justice sociale ; l'autre est mise à la porte parce qu'elle est victime d'une injustice. L'une s'est retrouvée au bas de l'échelle sociale, car elle n'avait eu aucun autre moyen pour s'élever socialement ; l'autre a volontairement choisi de se déclasser, car là où elle voulait travailler, les métiers étaient moins lucratifs et moins valorisés. Enfin et surtout, elles ont beaucoup travaillé, mais très peu gagné. L'une parce qu'elle n'avait pas d'autres portes d'entrée; l'autre parce que les choix qu'elle faisait l'entraînaient automatiquement vers des secteurs à la frontière du bénévolat. Travailler sur des trajectoires individuelles permettrait également d'élargir la thématique à celle des revenus<sup>21</sup>, sans se limiter à celle des salaires qui est rattachée à l'histoire de la société salariale et de son idéologie. Et ouvrirait de nouveaux horizons sur le rapport des femmes à la société marchande en général et à l'argent en particulier...



---

21. Un article portant sur les revenus de la population active belge en 1988 témoigne de la même inégalité entre hommes et femmes. «On constate que les hommes gagnent en moyenne 70% de plus que les femmes. (...). Le revenu professionnel moyen se situe à 474.000 francs. Il va de 65.000 francs pour le femmes mariées ayant des bénéfices d'associés comme revenu principal à 1.359.000 pour les hommes dont le revenu principal est constitué par des rémunérations d'administrateurs. (...). Quoique la population concernées par nos statistiques soit composées de 40% de femmes, parmi les personnes gagnant plus de 1 million, il n'y a que 8% de femmes». BAYAR (A.), DELPORTE (J.M.), PEETERS (P.), *Distribution des revenus professionnels individuels en Belgique*, dans *L'année sociale 1988*, n°2, Institut de Sociologie de l'ULB, Bruxelles, 1990, p. 47-54.